

TRANSACTION – LOCATION – GESTION

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20% à la charge du locataire

Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : **12€/m²**

Réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3€/m²**

Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20%, à la charge du bailleur

Entremise et négociation : **½ mois de loyer charges comprises TTC**

Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : **12€/m²**

Réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3€/m²**

Les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et rédiger un bail sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à la signature du bail.

Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret. Ces honoraires sont dus à compter de la réalisation de la prestation.

BAREME DES HONORAIRES DE VENTE

MOINS DE 50 000€ : 5 000€ TTC

DE 50 000€ A 149 999€ : 7% TTC*

DE 150 000€ A 299 999€ : 6% TTC*

DE 300 000€ A 499 999€ : 5.5% TTC*

DE 500 000€ A 899 999€ : 5% TTC*

A PARTIR DE 900 000€ : 4.5% TTC*

**LES HONORAIRES CI-DESSUS SONT A LA CHARGE, SOIT DU VENDEUR, SOIT DE L'ACQUEREUR **
ILS SONT TOUJOURS COMPRIS DANS LE PRIX DE VENTE INDIQUE EN VITRINE, EN PUBLICITE ET SUR INTERNET
* SUR LE NET VENDEUR**

**** MENTION DU PRIX DE VENTE DU BIEN HONORAIRES EXCLUS ET DU MONTANT DES HONORAIRES EN POURCENTAGE DE LA VALEUR DU BIEN**

**BAREME DES HONORAIRES DE CESSIION DE FONDS DE
COMMERCE OU DE BAIL PROFESSIONNEL**

10% TTC DU PRIX DE CESSIION*

*** SUR LE NET VENDEUR**

**LES HONORAIRES CI-DESSUS SONT A LA CHARGE DU CESSIIONNAIRE
ILS SONT TOUJOURS COMPRIS DANS LE PRIX DE VENTE INDIQUE EN VITRINE, EN PUBLICITE ET SUR INTERNET
LE PLANCHER DES HONORAIRES DE CESSIION EST DE 10% TTC DU LOYER TRIENNAL CHARGES COMPRISES**